



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la première séance ordinaire tenue le jeudi 26 septembre 2024 à l'école Notre-Dame-des-Érables à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Anne Bussière	Parent
Madame Catherine Jacques	Parent
Madame Tina Champagne	Parent
Madame Eden Lauzon	Parent - substitut
Madame Annie Forest	Parent
Madame Annie Boisvert	Enseignante
Madame Julie Bergeron	Enseignante
Madame Andrée-Anne Salois	Directrice
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien

ABSENCES :

Madame Sabrina Crevier	Parent - substitut
Madame Katherine Latulippe	Parent - substitut
Madame Suzanne Casavant	Représentante de la communauté

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Andrée-Anne Salois souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

**CÉ-24/25 -
001**

La directrice Andrée-Anne Salois accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 34.
Andrée-Anne Salois propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance. Appuyé par tous. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

**CÉ-24/25 -
002**

Andrée-Anne Salois propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance. Appuyé par tous. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CÉ-24/25 -
003**

Catherine Jacques propose que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel quel. Elle est appuyée par Andrée-Anne Salois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2024 ET SUIVI

**CÉ-24/25 -
004**

Catherine Jacques propose que le procès-verbal soit adopté tel quel.

Elle est appuyée par tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Catherine Jacques fait un survol de ce que nous avons fait lors du dernier procès-verbal.

Andrée-Anne Salois souligne que le projet éducatif relatif à la lutte contre la violence demeure en cours d'élaboration. Elle signale qu'il reste plusieurs aspects à optimiser, étant donné qu'ils posent des problématiques significatives. Catherine fait remarquer qu'il sera nécessaire d'organiser une autre séance du Conseil d'Établissement afin de valider l'ensemble du projet.

Andrée-Anne fait état de l'instauration du profileur, conséquence directe des résultats du sondage mené l'année dernière, qui ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la sécurité, notamment en ce qui concerne des problématiques telles que la violence.

Le devoir fondamental de l'école réside dans l'assurance de la sécurité et de la confiance, tout en orientant les élèves vers leur développement en tant qu'adultes responsables. Les interventions entreprises depuis le début de l'année scolaire portent déjà leurs fruits. Catherine s'interroge à savoir si les élèves sont au courant qu'un baromètre a été instauré, à quoi Andrée-Anne répond qu'ils seront informés à la rencontre des familles prévue le 8 octobre. Catherine évoque le sentiment d'injustice exprimé par ses enfants l'année dernière, tout en notant qu'elle est confiante que l'arrivée du baromètre contribuera à un meilleur équilibre. Andrée-Anne souligne que même les

élèves ayant été consultés pour divers problèmes cette année ont manifesté leur satisfaction quant aux interventions du personnel. Tina Champagne questionne la nécessité d'impliquer les parents dans les discussions évoquées l'année précédente, ce à quoi Andrée-Anne, n'étant pas présente lors des échanges antérieurs, ne peut pas répondre avec certitude. Selon Catherine, toutefois, la situation semblerait légèrement différente. Enfin, Andrée-Anne propose de soumettre le plan de lutte contre la violence d'ici le 1^{er} décembre.

Catherine fait part de son accord et sollicite l'opinion des autres membres présents. L'ensemble des participants exprime son soutien.

7. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE

**CÉ-24/25 -
005**

Annie Forest se porte candidate au poste de présidente et souligne la nécessité d'un accompagnement de la part de Catherine Jacques. Cette dernière précise alors les responsabilités inhérentes à la présidence, notamment la rédaction du rapport annuel à établir en fin d'année.

Il n'y a pas d'autre candidat. Fermeture des mises en candidature.

Anne Bussière manifeste son approbation en confirmant la nomination d'Annie en tant que présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. Annie Forest accepte et elle est nommée présidente du Conseil d'établissement pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE

**CÉ-24/25 -
006**

Les gens sont invités à procéder aux mises en candidature.

Tina Champagne se porte candidate au poste de vice-présidente, exprimant son vif intérêt pour cette fonction.

Il n'y a pas d'autre candidat. Fermeture des mises en candidature.

Sa nomination est unanimement soutenue par l'ensemble des membres présents.

Tina accepte et elle est nommée vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. NOMINATION DU PARENT PRÉSENT AU COMITÉ DE PARENTS

Aucun volontaire.

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Eden Lauzon demande comment a été la journée de tous. Elle n'a pas d'autre questions.

11. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CÉ (APPROBATION)

**CÉ-24/25 -
007**

Suite à la consultation des membres, il est proposé par Annie Forest, Appuyé par Tous QUE les dates des rencontres soient les suivantes :

- Jeudi 26 septembre 2024
- Mardi 3 décembre 2024
- Mardi 11 février 2025
- Mardi 8 avril 2025
- Mardi 3 juin 2025

Il est proposé que les séances commencent à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE 2024-2025 (APPROBATION)

**CÉ-24/25 -
008**

Andrée-Anne Salois interroge les membres sur leur prise de connaissance du document qui a été communiqué par courriel, et sollicite leurs suggestions éventuelles de modifications.

Annie Forest dit qu'elle n'a pas de questions.

Catherine Jacques valide le document et est en accord.

Tina Champagne a une question concernant le délai de l'ordre du jour.

Andrée-Anne indique qu'une révision de l'ordre du jour est à prévoir, précisant que celle-ci devra être effectuée dans un délai de 48 heures plutôt que de six jours.

Catherine ajoute qu'elle a été contrainte de faire des rappels à l'ordre l'année précédente. Elle souligne également que les enseignants souhaitant organiser des sorties peuvent transmettre leurs demandes à Andrée-Anne, qui, si nécessaire, pourra ensuite les soumettre pour approbation par les membres. Catherine demande si nous aurons des membres professionnels. Andrée-Anne répond que non.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Catherine Jacques approuve et est appuyée par tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun membre de la communauté est présent aujourd'hui.

14. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

C'est fait.

15. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Andrée-Anne Salois indique que le montant alloué s'élève à 235 \$. De plus, la présidente dispose d'une somme de 75 \$ au sein de ce budget, qu'elle peut utiliser à sa discrétion pour des dépenses spécifiques.

16. ACTIVITÉS ÉTUDIANTES ET MOYENS DE FINANCEMENT (APPROBATION)

CÉ-24/25 -
009

Maternelle – 6^e année théâtre St-Léonard de Sherbrooke 23 avril prochain. Le coût de l'activité sera déterminé.

Le 1^{er} octobre, une sortie au Mont Orford est prévue. Un autobus a déjà été réservé pour cette occasion. Les fonds nécessaires seront mobilisés à partir du programme "*On bouge au cube*" et la sortie sera sans frais pour les participants, à l'exception des coûts relatifs à l'autobus. Le financement de ce dernier sera assuré par le programme "*la vitalité des petites communautés*", dont nous devrions avoir des nouvelles en novembre, selon les indications d'Annie Boisvert. Par ailleurs, un appel à dons sera adressé aux parents souhaitant contribuer à la couverture des frais de transport s'élevant à 9,50 \$ par élève.

Annie Forest pose une question concernant la mécanique de fonctionnement des différents fonds disponibles.

Andrée-Anne Salois explique : en ce qui concerne le Fonds 1, il s'agit du fonds gouvernemental qui est réinitialisé à un montant de 0 \$ chaque année. Quant au Fonds 5, il représente notre fond dédié aux campagnes de financement et aux dons, qui bénéficie d'une protection et peut être cumulée d'une année sur l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17. CAMPAGNE DE FINANCEMENT

**CÉ-24/25 -
009**

Andrée-Anne Salois souligne l'importance d'identifier notre situation actuelle, marquée par un déficit significatif s'élevant à 24 000 \$.

Il est précisé que plusieurs cartes cadeaux ont été envoyées l'année dernière. Catherine Jacques affirme n'avoir pas donné son autorisation pour l'achat de plusieurs cartes cadeaux. Selon elle, il avait été discuté de trois ou quatre cartes cadeaux pour l'année entière.

Par ailleurs, Andrée-Anne Salois a requis de la part des services financiers une période de grâce, sans certitude quant à l'impact des campagnes de financement sur cette situation. Catherine a proposé de contacter le CSS afin d'obtenir des clarifications sur l'état de nos finances. Elle a également souligné des préoccupations concernant la gestion de l'année passée.

Annie a proposé l'organisation d'un souper-don, en soulevant la question de l'utilisation des fonds récoltés : seront-ils affectés à notre déficit ou destinés au fonds 5? Annie Boisvert a suggéré qu'il serait plus judicieux de concevoir ce repas autour d'une initiative clairement orientée en faveur des élèves.

Andrée-Anne s'engage à solliciter le CSS afin d'obtenir des orientations et des conseils sur l'ensemble de ces questions.

Campagne de financement

Catherine Jacques propose deux initiatives de financement : la vente de produits Fromage St-Benoit et, au printemps prochain, une campagne axée sur des produits locaux. Tina Champagne amène une nouvelle suggestion concernant l'utilisation de papier d'emballage, un produit couramment utilisé par tous. Annie Boisvert, ne consommant pas de fromage et, par conséquent, n'ayant pas l'intention d'effectuer des achats, se montre favorable à cette initiative. Par ailleurs, Andrée-Anne Salois évoque les produits Cascade, tels que le papier hygiénique et pour les mains. Tina s'engage à se renseigner davantage sur les options relatives au papier d'emballage.

À ce stade, Catherine demande si tout le monde est d'accord et la réponse est unanime : approbation de toutes les propositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. PAROLE AUX MEMBRES

- **Direction (Projet éducatif, profileur, PLIV) :** En ce qui concerne le projet éducatif, qui a déjà été discuté précédemment, il convient de noter que le PLIV est actuellement en cours d'élaboration. Eden soulève la question de l'accès des parents au profileur, et Andrée-Anne clarifie qu'à ce jour, cet accès n'est pas encore possible, bien qu'il soit prévu pour une future mise en œuvre. Elle précise que les parents sont informés des événements significatifs, tandis que les détails de moindre envergure ne font pas l'objet d'une notification. Les réussites et succès notables sont également consignés dans le profileur.
Tina exprime l'opinion que la responsabilité relève exclusivement de l'école et non du foyer. Elle souligne qu'elle avait omis de noter la section précisant que l'intervention est nécessaire uniquement lorsque des incidents se produisent en classe. Dans les cas de comportements répétitifs de l'élève, un message sera envoyé aux parents via le profileur afin de les tenir informés.
Dans le projet éducation nous souhaitons diminuer la violence.
- **Représentant du comité de parents :** Eden Lauzon souligne qu'il ne faut pas lâcher et de continuer le beau travail.
- **Parents :** Service de surveillance- État des avancées
Andrée-Anne Salois informe les membres présents que le maire, Monsieur Coutu, accompagné de Monsieur Côté, s'est rendu sur place à l'école pour rencontrer Andrée-Anne et Jennifer pour discuter du service de surveillance. La municipalité a exprimé son souhait de poursuivre le service de surveillance. Toutefois, Andrée-Anne a fait part de son souhait que la ville prenne en charge les services de surveillance, une proposition à laquelle Monsieur Côté n'était pas disposé, notamment en raison de la complexité liée à l'embauche du personnel.
À la suite de cette rencontre, une lettre sera rédigée pour être envoyée aux parents, avec l'autorisation du CSS, qui stipule qu'il n'est pas obligatoire d'offrir ce service. Ainsi, certaines conditions seront établies : premièrement, seules des cartes prépayées seront acceptées, sans coupon l'élève ne sera pas admis. En seconde instance, les frais de scolarité devront être réglés, mais une entente de paiement pourra être envisagée sous réserve de respect des modalités. Andrée-Anne souligne que, en cas de difficultés financières, les parents sont encouragés à venir en discuter. Le service sera reconduit mensuellement, avec la possibilité de le suspendre si nécessaire ; aucun membre du personnel ne sera affecté au service de surveillance, et une recherche d'un nouvel employé est en cours pour combler ce contrat. En cas de désistement dudit employé, la fermeture du service de surveillance envisageable justifie cette approche mensuelle. Annie Forest soulève la question de la gestion des

cartes : celles-ci seront administrées par Andrée-Anne et Jennifer, avec paiement en espèces, et les frais devront être acquittés à l'avance, sans quoi l'élève ne pourra rester.

Il est essentiel que les parents s'engagent pleinement dans ce processus. Nous convenons d'établir des règles claires et précises. Un contrat sera rédigé, soumis au CSS, puis envoyé aux parents. Il convient de souligner qu'une clause cruciale stipule que si le service de surveillance n'est utilisé que par exemple trois personnes, nous pourrions être contraints de le fermer, étant donné le coût horaire de 35 \$ par employé. La municipalité allouera une contribution financière, destinée à couvrir les salaires, mais non à financer des frais directement liés aux élèves. Un montant de 4 \$ par période a été convenu avec la municipalité, qui s'engage à payer une partie des frais. Par ailleurs, Jennifer Ten Eyck précise que les frais pour le service de dîneurs seront facturés à tous les élèves ; ainsi, même s'ils bénéficient du service de surveillance, une facture leur sera adressée pour le service de surveillance du midi (nommé service des dîneurs).

- **Enseignants** : Annie Boisvert exprime son appréciation pour l'énergie et l'écoute de la directrice envers le personnel, soulignant la pertinence de ses réflexions et le soutien qu'elle apporte. Julie renchérit en faisant état de sa sensation de présence significative de la directrice, même lorsqu'elle n'est pas physiquement présente. Par ailleurs, Annie signale l'accueil de deux nouvelles enseignantes qui s'intègrent harmonieusement au sein de l'équipe. La dynamique de collaboration et d'entraide entre les membres du personnel est particulièrement appréciée. Enfin, Julie rappelle avoir fait le choix de rejoindre cette école, exprimant sa grande satisfaction à l'égard d'une équipe harmonieuse et engagée.
- **Membre du personnel de soutien** : Aucun mot.
- **Membre du personnel professionnel** : Aucun membre professionnel.

19. CORRESPONDANCE REÇUE

Catherine indique que lors de l'Acte de l'établissement, Annie Forest aura l'opportunité de poser ses questions, permettant ainsi un échange constructif et une clarification des points soulevés.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Le nouveau logo de l'école.

Andrée-Anne Salois détient un dessin, précisant qu'il s'agit d'une illustration et non d'un logo qui a été dessiné par une ancienne élève de l'école l'année dernière. Tina informe que l'ancienne directrice avait des contacts pouvant aider à l'élaboration de ce design. Andrée-Anne souligne qu'à Windsor, elle a transmis l'image à un enseignant, mais que des modifications seront nécessaires en raison de la nature du dessin. Elle s'engage à consulter une *start-up* pour envisager la refonte du design. Par ailleurs, Tina mentionne que sa fille, actuellement étudiante en arts visuels, pourrait être intéressée par ce projet ; elle prévoit en discuter avec elle pour recueillir son avis. Envisageant l'utilisation du logo sur un vêtement comme partie d'une campagne de financement, elle souligne que si sa fille ne manifeste aucun intérêt, il sera nécessaire de se tourner vers une entreprise spécialisée.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**CÉ-24/25 -
010**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Annie Forest propose que la séance soit levée à 18 h 38. Il est appuyé par Jennifer Ten Eyck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Annie Forest, présidente

Andrée-Anne Salois, directrice